



## Communiqué de presse

# L'OTAF dénonce une vaste manœuvre de diversion de l'industrie du tabac en Afrique de l'Ouest

Niamey, le 2 novembre 2018 - L'Observatoire du tabac en Afrique francophone (OTAF) tient à exprimer sa désapprobation par rapport aux deux récents ateliers organisés par les entreprises multinationales du tabac British American Tobacco (BAT), Imperial Tobacco (IT) et Philip Morris International (PMI). Le premier atelier a eu lieu le 23 octobre à Lomé au Togo et le second, le 25 octobre à Cotonou au Bénin.<sup>1,2,3,4,5</sup>

Les opinions publiques africaines et les décideurs politiques doivent être informés que ces ateliers sont la manifestation d'une vaste campagne de tromperie, de désinformation et de diversion entretenues par ces multinationales. Elles essaient par tous les moyens de faire échec aux efforts internationaux de lutte contre le tabagisme et de *lutte contre le trafic de cigarettes*. Elles tentent notamment de saborder la mise en œuvre de deux traités de l'OMS que sont la Convention-cadre pour la lutte antitabac (CCLAT) et son Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac (le Protocole). Ces deux traités ont force de loi pour les pays les ayant ratifiés, dont la quasi-totalité des pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest francophone.

L'OTAF déplore que des représentants des autorités aient été dupés et aient participé à ces ateliers. Ce sont notamment, selon la presse, M. **Komlan Agbeka**, membre de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC), qui aurait représenté les autorités togolaises lors de la réunion de Lomé, et M. **Jean Toboula**, conseiller du ministre de l'Economie, qui aurait représenté les autorités béninoises à la réunion de Cotonou. Une telle participation constitue une violation des engagements internationaux pris par le Togo et par le Bénin. L'OTAF rappelle que la participation de fonctionnaires de l'État à des manifestations organisées par les compagnies de tabac contreviennent aux dispositions de la CCLAT, notamment de son article 5.3 et des lignes

<sup>1</sup> <https://www.lomeinfos.com/2018/10/trafic-de-cigarette-en-afrique-de-louest-les-industriels-en-atelier-a-lome/>

<sup>2</sup> <https://www.togobreakingnews.info/index.php/economie/item/3653-le-togo-et-l-industrie-du-tabac-en-croisade-contre-le-trafic-illicite-de-cigarettes>

<sup>3</sup> <https://l-frii.com/togo-les-industries-de-cigarettes-se-mobilisent-contre-le-tabac-de-contrebande/>

<sup>4</sup> <http://quotidien-lematinal.info/trafic-illicite-de-cigarettes-un-atelier-a-cotonou-contre-les-manques-a-gagner/>

<sup>5</sup> <https://www.banouto.info/article/bien-etre/20181026-bnin-afrique-de-l-ouest-l-industrie-du-tabac-dplore-le-trafic-illicite-de-cigarettes/>

directrices pour l'application de cet article. Elles sont aussi interdites par le Protocole, qui, dans son Préambule, demande que les Parties « *veillent à ce que leurs politiques de santé publique en matière de lutte antitabac ne soient pas influencées par les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac* » et qu'elles restent attentives « *à tout effort fait par l'industrie du tabac pour saper ou réduire à néant les stratégies de lutte contre le commerce illicite des produits du tabac* ». Le Togo a ratifié le Protocole le 31 janvier 2018 et le Bénin l'a ratifié le 6 juillet dernier. Ce traité est entré en vigueur le 25 septembre et a depuis cette date force de loi internationale.

Les réunions organisées à Lomé et à Cotonou par les industriels du tabac violent clairement les dispositions des deux traités de l'OMS. Les compagnies de tabac organisatrices sont parfaitement au courant de cette violation et ont probablement abusé de la confiance des fonctionnaires qu'elles ont réussi à piéger pour obtenir leur participation en tant que représentants des autorités respectives du Togo et du Bénin. Selon les règles des deux traités de l'OMS, toute interaction avec les industriels du tabac ne peut se faire *que dans la plus grande transparence et pour autant qu'elle soit strictement nécessaire*. Ce qui n'était évidemment pas le cas des deux ateliers organisés par les industriels du tabac BAT, Imperial et PMI. On retrouve dans cette manœuvre des trois compagnies la nature complotiste de l'industrie du tabac qui a été dénoncée aux USA et qui lui a valu d'être *sèchement condamnée à la suite de grands procès dans ce pays*.


Les ateliers ont surtout servi de publicité aux compagnies de tabac et leur a permis de déverser leur propagande, leur désinformation et mensonges habituels. Ainsi, les compagnies de tabac ont essayé de focaliser l'attention des participants sur le trafic de cigarettes, en exhibant les chiffres du manque à gagner fiscal (dont on sait qu'ils sont systématiquement exagérés) et en désignant ce trafic comme le fléau à combattre. Cette manœuvre n'a pour but que de détourner l'attention d'un fléau encore plus grand, qui est le tabagisme lui-même. Elles oublient volontairement de dire que leur but primordial est de développer le marché de la cigarette en Afrique, qui leur offre les meilleures perspectives de croissance dans le monde, surtout chez les adolescents et les femmes. Ces compagnies savent pertinemment que plus il y aura de gens dans la population accros à la nicotine, plus le marché illicite se développera. Elles omettent soigneusement de dire que la meilleure façon de lutter contre le trafic de cigarettes, c'est en premier lieu de lutter efficacement contre le tabagisme en adoptant les mesures préconisées par la CCLAT et en mettant en œuvre strictement le Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac.

Les compagnies de tabac répètent sans cesse le mensonge éculé selon lequel les cigarettes de contrebande, « *non contrôlées* », seraient plus nocives pour la santé, car, disent-elles, elles peuvent contenir « *des substances impropres à la consommation* », suggérant que ce ne serait pas le cas pour les cigarettes en vente légale. Et pourtant, ces dernières contiennent 70 substances cancérigènes et bien d'autres substances toxiques. Les compagnies de tabac font semblant d'ignorer, et cachent au public que les cigarettes de contrebande *sortent pour la plupart de leurs propres usines* et qu'elles sont simplement aussi nocives que les cigarettes légales, ni plus ni moins.

Selon Mamadou Gueye, de la société Philip Morris International, la contrebande de cigarettes provoque un manque à gagner de plusieurs milliards de francs CFA. Ce monsieur a l'audace d'ajouter que cette somme « *aurait pu servir à financer d'importants projets pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens* ». Il oublie de dire que ce sont plusieurs dizaines de milliards de francs CFA qui partent en fumée à cause du fléau du tabagisme, que sa compagnie entretient et développe activement, causant des dizaines de milliers de morts et de malades, avec un coût sanitaire et social dépassant de loin tout ce que son produit rapporte prétendument aux États de la sous-région.

Les compagnies de tabac se sont présentées comme des partenaires dignes de foi et prêtes à collaborer avec les autorités pour endiguer le « *fléau* » de la contrebande de cigarettes. Leurs mensonges répétés, leur manipulation des personnes et des informations, leur arrogance permanente et leur mépris des droits humains les plus élémentaires démontrent, s'il était encore besoin de le démontrer, qu'elles font partie du problème, mais en aucun cas de sa solution. Discuter avec elles ne peut être qu'un jeu de dupes. *On ne s'associe pas aux moustiques pour lutter contre le paludisme. On n'invite pas les pyromanes pour lutter contre les incendies.* Comme l'OMS l'a déterminé il y a près de 20 ans, et comme la CCLAT et le Protocole le disposent, on n'invite pas l'industrie du tabac pour discuter de lutte contre le tabagisme ni de lutte contre la contrebande.

L'OTAF se doit donc d'alerter les gouvernements et les décideurs politiques de la sous-région sur les agissements de ces compagnies de tabac et les encourage à contrer activement leurs tentatives de saper ou réduire à néant les stratégies de lutte contre le tabagisme et contre le commerce illicite des produits du tabac. Nous incitons notamment les autorités à refuser catégoriquement de participer à des ateliers similaires à ceux de Lomé et de Cotonou et à rejeter toute offre de collaboration de cette industrie mortifère qui n'a d'autre but que d'augmenter ses profits, au mépris de toute autre valeur humaine. Nous les enjoignons à respecter au niveau national leurs engagements issus de la CCLAT et de son Protocole et à déployer des politiques vigoureuses de lutte contre ce fléau absolu qu'est le tabagisme en mettant strictement en œuvre les mesures les plus avancées prescrites par ces deux traités internationaux.



**Le Président**

**Prof. HAMDY Chérif**

Contact :

Monsieur Inoussa SAOUNA  
Secrétaire Permanent de l'OTAF  
Niamey - Niger  
Email : saounai@otaf.info  
Tél : 227 96480405